

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

Arrondissement  
de Rodez

Commune de Taussac

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*

Commune de Taussac

\*\*\*\*

Arrêté N° 2023-025 du 14 décembre 2023

Réglementant la circulation pour cause de travaux « Réparation conduite  
Télécom », en agglomération « Rue du Tillou »

---

**Le Maire de la Taussac,**

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Considérant** la demande du 06 décembre 2023 de l'entreprise EXXEN-SOGETREL-ORANGE représentée par Madame CABRIT Jennifer, sise Salles la Source 12330 SALLES LA SOURCE, pour des travaux de réparation conduite Télécom qui auront lieu 303 Rue du Tillou 12600 TAUSSAC à partir du 18 décembre 2023 et ce, pour une durée de 15 jours ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

**Vu** l'intérêt général ;

### ARRÊTE

**Article 1er** – La circulation des véhicules sera réduite, chantier mobile, empiètement sur chaussée sur la Rue du Tillou 12600 TAUSSAC à partir 18 décembre 2023 et ce, pour une durée de 15 jours ;

**Article 2** – Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits, sur les voies précitées.

**Article 3** – Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise EXXEN-SOGETREL-ORANGE pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 4** – Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**Article 5** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise SO-COM de Montauban.
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Mur-de-Barrez

Taussac, le 14 décembre 2023

Le Maire,



Jean Raymond CAYZAC